

Question III :

Est-il vrai que dans toute célébration valide de l'Eucharistie l'Église une, sainte, catholique et apostolique devient présente ?

Par Monseigneur Donald J. Sanborn

Catholic Restoration, Septembre-Octobre 2004.

EtudesAntimodernistes.fr, Juillet 2016.

ENSEIGNEMENT DE VATICAN II ET DES DÉCLARATIONS ET DOCUMENTS POSTÉRIEURS

■ En effet, « par la célébration de l'Eucharistie du Seigneur dans ces Églises particulières, l'Église de Dieu s'édifie et grandit », parce que l'Église une, sainte, catholique et apostolique est vraiment présente dans toute célébration valide de l'Eucharistie. (CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI. *Lettre aux Évêques de l'Église Catholique sur Certains Aspects de l'Église Comprise comme Communion*. [1992], 17)

ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE ROMAINE ET COMMENTAIRE

■ Les schismatiques **osent élever un autel et profaner la vérité de la divine Victime par de faux sacrifices.** [Saint Cyprien, *De Unitate Ecclesiae*, c.17. P.L. 4, 513.]

Commentaire : Les sectes schismatiques, « orthodoxes » profanent la vérité de la divine Victime par de faux sacrifices.

■ Ailleurs [i.e., en dehors de l'Église] **il n'y a ni prêtrise légitime ni vrais sacrifices.** [Saint Léon le Grand, Ep. LXXX *Ad Anatolium*, cap. 2.]

Commentaire : Malgré la validité de leur sacerdoce et de leurs Messes, les schismatiques n'ont ni prêtrise légitime ni vrai sacrifice, c'est-à-dire qui plaise à Dieu, parce qu'ils l'offrent en dehors de l'Église et que leurs prêtres n'agissent pas au nom de l'Église.

■ Dieu déteste leurs sacrifices [i.e., des hérétiques] et les rejette loin de Lui, **et à chaque fois qu'ils se réunissent au nom du Seigneur, Il fuit leur odeur, et se pince le nez...** [Saint Jérôme, *In Amos*, V:22, P.L. 25, 1053-1054]

Commentaire : Dieu se pince le nez contre la mauvaise odeur des sacrifices offerts par les hérétiques.

■ Car qu'est ce que le péché de schisme, commis par le prêtre intrus, **sinon usurper le ministère pastoral par son action propre, sans aucune autorisation, et même au mépris de l'autorité de l'évêque qu'il rejette ?** [Pie VI, Instruction *Laudabilem majorum*, 26 septembre 1791, aux Évêques français]

Commentaire : L'offrande d'une Messe par un prêtre schismatique est acte peccamineux de schisme.

■ Celui qui abandonne ce Siège [Romain] ne peut pas espérer demeurer dans l'Église ; celui qui mange l'agneau en dehors de l'Église n'a aucune part avec Dieu. [Pie IX, Encyclique *Amantissimus*, 18 avril 1862]

Commentaire : Les schismatiques, qui mangent l'agneau [i.e. disent la Messe et reçoivent la Sainte Communion] en dehors de l'Église, n'ont aucune part avec Dieu.

■ Et puisque la consécration de l'Eucharistie est un pouvoir qui découle du pouvoir d'Ordre, ceux qui sont séparés de l'Église par l'hérésie, le schisme, ou l'excommunication peuvent en effet consacrer l'Eucharistie, qui en étant consacrée par eux contient le vrai corps et sang du Christ ; **mais ils agissent mal et pêchent en faisant cela ; et par conséquent ils ne reçoivent pas le fruit du sacrifice, qui est un sacrifice spirituel.** [Saint Thomas d'Aquin, IIIa, q.82, art. 7, c.]

Commentaire : Ainsi les schismatiques, les hérétiques et les excommuniés, même s'ils consacrent valablement, commettent objectivement un péché à chaque fois, et ne reçoivent pas le fruit du sacrifice.

■ Le prêtre, en récitant les prières de la Messe, parle en personne de l'Église, dans l'unité de laquelle il demeure ; mais en consacrant le sacrement il parle en personne du Christ, dont il tient la place par le pouvoir de ses Ordres. Par conséquent, un prêtre séparé de l'unité de l'Église, lorsqu'il célèbre la messe, n'ayant pas perdu le pouvoir d'Ordre, **consacre le vrai corps et sang du Christ ; mais parce qu'il est coupé de l'unité de l'Église, ses prières n'ont aucune efficacité.** [Saint Thomas d'Aquin, IIIa, q.82, art. 7, ad 3um.]

Commentaire : Les Messes des schismatiques orientaux, quoique valides, n'ont aucune efficacité impétoire, puisque le prêtre n'agit pas en personne de l'Église. Comment quelqu'un commettant un péché mortel en disant la Messe, parce que schismatique, et n'agissant pas en la personne de l'Église, pourrait-il rendre présent l'Église une, sainte, catholique et apostolique ?

■ **Les prêtres séparés de l'Église, quoiqu'ils offrent le sacrifice validement au nom du Christ, néanmoins n'offrent pas le sacrifice comme ministres de l'Église et en la personne de l'Église même.** Car le prêtre est mandé par l'Église de prier pour intercéder, et d'offrir dans son nom ; et à cet égard l'Église peut enlever d'une prêtre séparé l'habilité de sacrifier en son nom. [R.P. Félix M. Cappello, S.J., *Tractatus Canonico-moralis de Sacramentis*, (Turin : Marietti), 1962, I, p. 462]